

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DECISION N° 2023-17

Achat de colis de Noël pour les Séniors

LE PRÉSIDENT

CHRISTIAN DEMUYNCK

Prise en application d'une délibération du Conseil d'Administration n°2020/06/04 du 25 juin 2020 donnant délégation de pouvoir à son Président dans les matières définies par l'article 21 du décret n°95-562 du 06 mai 1995.

Le Président du Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-Plaisance,

**Vu** le Code Général des Collectivités territoriales, notamment l'article L.2131-1,

**Vu** l'Ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux Marchés Publics et notamment son article 42-2,

**Vu** le Décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux Marchés Publics et notamment son article 27,

**Considérant** la volonté du CCAS à offrir des colis de Noël aux séniors,

**Considérant** la nécessité de faire appel à des prestataires privés,

**Considérant** les lettres de consultation en date du 18 septembre 2023 envoyées aux sociétés Ducs de Gascogne, LOU BERRET, Esprit Gourmet, Cellier du Périgord, HELFRICH, La Quercynoise, Fleurons de Lomagne,

**Considérant** que les sociétés LOU BERRET, Fleurons de Lomagne et les Ducs de Gascogne ont remis une candidature et une offre dans le délai imparti,

**Considérant** que l'ensemble des offres remises sont arrivées dans les délais et sont conformes,

**Considérant** que le représentant légal du pouvoir adjudicateur a jugé l'offre de la Société Les Ducs de Gascogne, sise à GIMONT (32201) comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse,

**Vu** le budget du CCAS,

Certifié exécutoire

Acte publié le 13 / 11 / 2023

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20231030-DM-CCAS-202317-AU  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023

6 rue du Général de Gaulle  
93360 Neuilly-Plaisance  
Tél. : 01 43 00 96 16  
Fax : 01 43 00 42 80

Courriel :

[contact@mairie-neuillyplaisance.com](mailto:contact@mairie-neuillyplaisance.com)

(Tous les courriers doivent être  
adressés à l'adresse ci-dessus)

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

**DECIDE**

**Article 1** : De conclure un marché soumis à la procédure adaptée concernant la prestation « achat de colis de Noël pour les Séniors » avec la société Les Ducs de Gascogne, sise route de Mauvezin, CS 10002, à GIMONT (32201).

**Article 2** : Dit que le montant maximum du marché s'élèvera à 13 991.00 euros HT (treize mille neuf cent quatre-vingt-onze euros hors taxes) soit 15 000.00 euros TTC (quinze mille euros toutes taxes comprises). Que le marché sera conclu à compter de sa notification au titulaire pour la durée de la prestation.

**Article 3** : Précise que le montant de la dépense sera imputé sur le budget du CCAS.

**Article 4** : Précise que le marché sera conclu avec le titulaire, à compter du 6 novembre jusqu'au 31 décembre 2023.

**Article 5** : Qu'il sera rendu compte de la signature de ce contrat lors de la prochaine réunion du Conseil d'Administration.

**Article 6** : L'ampliation de la présente décision sera adressée à :

- Monsieur Préfet de la Seine-Saint-Denis,
- Monsieur le Trésorier Principal de la Ville de Noisy-le-Grand.

**Article 7** : Madame la responsable du Centre Communal d'Action Sociale de Neuilly-Plaisance est chargée de l'exécution de la présente décision.

Fait à Neuilly-Plaisance, le 30 octobre 2023

Christian DEMUYNCK  
Maire  
Président du CCAS



Certifié exécutoire

Acte publié le 13 / 11 / 2023

Accusé de réception en préfecture  
093-269300216-20231030-DM-CCAS-202317-AU  
Date de télétransmission : 08/11/2023  
Date de réception préfecture : 08/11/2023